

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE DOURDAIN

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Dourdain, du :

**Lundi 04 septembre 2017 au samedi 7 octobre 2017 inclus, soit pendant 34 jours consécutifs**

**Madame Christianne PRIOUL**, négociatrice en retraite, a été désignée commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Dourdain, pendant la durée de l'enquête, **du lundi 04 septembre 2017 au samedi 7 octobre 2017 à 12 heures inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à :

**Madame la commissaire-enquêteur  
Enquête PLU  
Mairie de Dourdain  
4 rue Jean Joseph Chevrel  
35450 Dourdain**

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Dourdain dès la publication du présent avis. Il sera en outre également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : [www.dourdain.fr](http://www.dourdain.fr)

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à [contact@dourdain.fr](mailto:contact@dourdain.fr) avant le samedi 7 octobre 2017 à 12 heures dernier délai.

La commissaire-enquêteur sera présente à la mairie de Dourdain pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le **Lundi 4 septembre 2017 de 9 heures à 12 heures**,
- le **Samedi 16 septembre 2017 de 9 heures à 12 heures**,
- le **Mercredi 27 septembre 2017 de 9 heures à 12 heures**,
- le **Samedi 7 octobre 2017 de 9 heures à 12 heures**,

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée à la mairie de Dourdain et à la Préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport sera également publié sur le site Internet de la Commune [www.dourdain.fr](http://www.dourdain.fr).

À l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

**Le Maire,  
Gérard ORY**